

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02180

Numéro SIREN : 830 586 723

Nom ou dénomination : A.R.E.V

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2021 sous le numéro de dépôt 5644



Greffe du tribunal de commerce de Montpellier
C.J.M. - 9 Rue de Tarragone 34070 MONTPELLIER
www.greffe-tc-montpellier.fr - www.infogreffe.fr

JLM/2017 B 02180

A.R.E.V

265 AVENUE DE L'INDUSTRIE
34820 TEYRAN

Nos références : JLM/2017 B 02180

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : A.R.E.V

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

265 AVENUE DE L'INDUSTRIE
34820 TEYRAN

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 830586723 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 28/04/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/5644, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 30/04/2021

Le greffier



Certifié conforme à l'original 

SAS A.R.E.V.

265 AVENUE DE L'INDUSTRIE

34820 TEYRAN

SIRET : 83058672300025

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



Révi Sud

Audit | Conseil | Expertise - Comptable

Parc Agropolis Bat. B11
2214, Bd de la Lironde - CS 54605
34397 Montpellier Cedex 5

Tel. : 04.67.63.17.31
Fax. : 04.67.04.28.76
Web : www.revisud.fr

Sommaire

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Attestation de présentation des comptes	1
Bilan Actif	2
Détail de l'Actif	3
Bilan Passif	4
Détail du Passif	5
Compte de Résultat 1/2	6
Compte de Résultat 2/2	7
Détail du Compte de Résultat	8
Annexe au bilan	10
Règles et méthodes comptables 1	11
Immobilisations	14
Créances et dettes	15
Dettes garanties par des suretés réelles	16
Détermination du Résultat Fiscal	17
Capital Social et Effectifs	18
Variations des capitaux propres	19
Filiales et participations 1	20
Soldes Intermédiaires de Gestion	21
Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)	22
Détermination de la Capacité d'Autofinancement	24
Tableau des Emplois et Ressources	25
Tableau de Financement	26
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	27
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	28
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	29
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	30
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	31
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	32
BIC-RN 2054 - Immobilisations	33
BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation	34
BIC-RN 2055 - Amortissements	35
BIC-RN 2056 - Provisions	36
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	37
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	38
2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre	39
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	40
2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre	41
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	42
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	43
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	44
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	45
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	46
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	47
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	48
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	49
2029B - Liste des sociétés membres /1	50
2058ER - Rectifications apportées au résultat Membre	51
2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...	52
2058TS - Tableau de synthèse du résultat /1	53
2058RG - Détermination du résultat fiscal ...	54

Sommaire

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2058DG - Etat de suivi des déficits et amortis	55
2058SG - Etat des subventions et abandons créances /1	56
2058CG - Etat des crédits d'impôts ... /1	57
2058PV - Plus ou moins values de cession d'actif immobilisé /1	58
2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires Membre	59
2065 - Impôt sur les Sociétés / Société Mère	60
BIC - Déclaration 2065 Bis - Impôt sur les Sociétés	61
2902SD - Etat de suivi des intérêts différés transférés.../page1	62
2902SD - Etat de suivi des intérêts différés transférés.../page2	63
2029E - Etat de détermination des déficits /1	64
2029F - Etat de suivi des déficits ordinaires	65
2029G - Calcul des déficits reportables	66
2029H - Etat de déterminations des déficits /1	67
Déclaration de la valeur ajoutée - 1330CVAE	68
Taux réduit IS page 1	69
Taux réduit IS page 1 - Tête de groupe	70
Taux réduit IS page 2 /1	71
Taux réduit IS page 3 /1	72
Taux réduit IS page 4 /1	73
Taux réduit IS page 5	74

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS A.R.E.V.** relatifs à l'exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 461 670 euros

Chiffre d'affaires : 149 436 euros

Résultat net comptable : 55 657 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MONTFERRIER SUR LEZ

Le 03/06/2020

Signature

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	444 652,76		444 652,76	444 652,76	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		444 652,76		444 652,76	444 652,76
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	3 643,20		3 643,20	
	Autres créances	9 418,00		9 418,00	5 490,99
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	3 956,43		3 956,43	4 337,78	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	17 017,63		17 017,63	9 828,77
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		461 670,39		461 670,39	454 481,53

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Détail de l'Actif

	01/01/2019 31/12/2019	12,00 mois	19/06/2017 31/12/2018	18,00 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	444 652,76	96,31	444 652,76	97,84		
Autres participations	444 652,76	96,31	444 652,76	97,84		
TITRES PARTICIPATION ABITEL	444 652,76	96,31	444 652,76	97,84		
TOTAL III - Actif Circulant NET	17 017,63	3,69	9 828,77	2,16	7 188,86	75,13
Créances clients et comptes rattachés	3 643,20	0,79			3 643,20	
CLIENTS FACT. A ETABLIR	3 643,20	0,79			3 643,20	
Autres créances	9 418,00	2,04	5 490,99	1,21	3 927,01	71,54
TVA / FACT. NON PARVENUES	369,00	0,08	360,00	0,08	9,00	2,50
SARL ABITEL			4 174,99	0,92	(4 174,99)	-100,00
SAR ABITEL INTEGRATION FISCALE	9 049,00	1,96	956,00	0,21	8 093,00	816,55
Disponibilités	3 956,43	0,85	4 337,78	0,95	(381,35)	-9,79
PALATINE BANQUE	3 956,43	0,86	4 337,78	0,95	(381,35)	-9,79
TOTAL DU BILAN ACTIF	461 670,39	100,00	454 481,53	100,00	7 188,86	1,56

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 000,00	2 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	19 196,10	
	Résultat de l'exercice	55 656,71	35 796,10
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	77 052,81	37 796,10
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	275 139,19	329 245,72
	Emprunts et dettes financières divers	63 129,45	63 129,45
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 409,60	2 348,40
	Dettes fiscales et sociales	43 939,34	21 961,86
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	384 617,58	416 685,43
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		461 670,39	454 481,53
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		55 656,71	35 796,10
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		101 382,93	78 478,41
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Détail du Passif

	01/01/2019 31/12/2019	12,00 mois	19/06/2017 31/12/2018	18,00 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	77 052,81	16,69	37 796,10	8,32	39 256,71	103,86
Capital Social ou individuel	2 000,00	0,43	2 000,00	0,44		
CAPITAL SOCIAL	2 000,00	0,43	2 000,00	0,44		
Réserve légale	200,00	0,04			200,00	
RESERVE LEGALE	200,00	0,04			200,00	
Report à nouveau	19 196,10	4,16			19 196,10	
REPORT A NOUVEAU	19 196,10	4,16			19 196,10	
Résultat de l'exercice	55 656,71	12,06	35 796,10	7,88	19 860,61	35,43
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	384 617,58	82,31	416 685,43	91,68	(32 067,85)	-7,70
Emprunts et dettes auprès des établissements de c	275 139,19	58,60	329 245,72	72,44	(54 106,53)	-16,43
EMPRUNT BQ PALATINE	246 477,57	53,39	294 851,99	64,88	(48 374,42)	-16,41
AAI CREDIT VENDEUR	28 600,00	6,19	34 320,00	7,55	(5 720,00)	-16,67
INT. EMPRUNT A PAYER	61,62	0,01	73,73	0,02	(12,11)	-15,42
Emprunts et dettes financières divers	63 129,45	13,67	63 129,45	13,89		
C/C REMI ABEKHZER	63 129,45	13,67	63 129,45	13,89		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 409,60	0,52	2 348,40	0,52	61,20	2,61
FOURNISSEURS	195,60	0,04	188,40	0,04	7,20	3,82
FOURN. FACT. NON PARVENUES	2 214,00	0,48	2 160,00	0,48	54,00	2,52
Dettes fiscales et sociales	43 939,34	9,52	21 961,86	4,83	21 977,48	100,07
SECURITE SOCIALE	7 047,47	1,53	3 055,00	0,67	3 992,47	130,69
KLESIA	3 468,78	0,75	4 355,93	0,96	(887,15)	-20,32
PRELEVEMENT A LA SOURCE	658,16	0,14			658,16	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	23 564,00	5,10	6 095,00	1,34	17 469,00	266,61
TVA A DECAISSER	7 643,00	1,66	7 747,00	1,70	(104,00)	-1,36
TVA / FACT. A ETABLIR	607,20	0,13			607,20	
ETAT CHARGES A PAYER	950,73	0,21	708,93	0,16	241,80	34,11
TOTAL DU BILAN PASSIF	461 670,39	100,00	454 481,53	100,00	7 188,86	1,56

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2019	31/12/2018
		France	Exportation	12 mois	18 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	149 436,00		149 436,00	170 800,00
	Montant net du chiffre d'affaires	149 436,00		149 436,00	170 800,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits			444,01	1,76
	Total des produits d'exploitation (1)			149 880,01	170 801,76
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			14 982,90	19 244,87
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 730,33	1 688,88
	Salaires et traitements			55 925,00	70 579,26
	Charges sociales du personnel			21 919,04	28 332,30
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			1,00		
Total des charges d'exploitation (2)			94 558,27	119 845,31	
RESULTAT D'EXPLOITATION			55 321,74	50 956,45	

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2019	31/12/2018
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 321,74	50 956,45
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	20 000,00	9 174,99
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		20 000,00	9 174,99
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 897,43	19 196,34
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	4 897,43	19 196,34
RESULTAT FINANCIER		15 102,57	(10 021,35)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		70 424,31	40 935,10
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	252,60	
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	252,60	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(252,60)	
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		14 515,00	5 139,00
TOTAL DES PRODUITS		169 880,01	179 976,75
TOTAL DES CHARGES		114 223,30	144 180,65
RESULTAT DE L'EXERCICE		55 656,71	35 796,10
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2019 31/12/2019	12,00 mois	19/06/2017 31/12/2018	18,00 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	149 880,01	100,00	170 801,76	100,00	(20 921,75)	-12,24
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00	(21 364,00)	-12,51
Production vendue Services FRANCE	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00	(21 364,00)	-12,51
PRESTATIONS DE SERVICES	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00	(21 364,00)	-12,51
Montant net du chiffre d'affaires	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00	(21 364,00)	-12,51
Autres produits d'exploitation	444,01	0,30	1,76		442,25	N/S
PRODUITS DIVERS GESTION C	444,01	0,30	1,76		442,25	N/S
Total des charges d'exploitation	94 558,27	63,28	119 845,31	100,00	(25 287,04)	-21,18
Autres achats et charges externes	14 982,90	10,00	19 244,87	11,27	(4 261,97)	-22,15
CARBURANT	1 884,81	1,26	2 764,95	1,62	(880,14)	-31,33
FOURN ENTRETIEN ET EQUIPE	63,62	0,04	55,02	0,03	8,60	15,55
FOURNITURES ADMINISTRATIVES			175,83	0,10	(175,83)	-100,00
LOCATIONS VEHICULE PEUGEOT	4 674,24	3,13	4 837,59	2,83	(163,35)	-3,48
ENTRETIEN ET REPARATIONS	600,00	0,40			600,00	100,00
PRIMES D'ASSURANCE	1 179,45	0,79	1 168,11	0,68	11,34	0,97
PRIME ASSURANCE EMPRUNT	812,20	0,54	1 123,92	0,66	(311,72)	-37,71
HONORAIRES COMPTABLE	2 006,00	1,34	3 210,37	1,88	(1 204,37)	-37,51
HONO.COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 845,00	1,23	1 800,00	1,05	45,00	2,50
FRAIS ACTES ET CONTENTIEU	89,59	0,05	1 337,44	0,78	(1 247,85)	-93,30
ANNONCES ET INSERTIONS			69,24	0,04	(69,24)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 600,93	1,07	2 155,98	1,26	(555,05)	-35,11
RESTAURANT			108,77	0,06	(108,77)	-100,00
AFFRANCHISSEMENT P.T.T.			108,00	0,06	(108,00)	-100,00
FRAIS BANCAIRES	227,06	0,15	329,65	0,19	(102,59)	-31,12
Impôts, taxes et versements assimilés	1 730,33	1,15	1 688,88	0,99	41,45	2,45
FORMATION CONTINUE	823,97	0,55	462,95	0,27	361,02	77,86
TAXE D'APPRENTISSAGE	380,36	0,25	479,93	0,28	(99,57)	-26,75
TAXE PROFESSIONNELLE			220,00	0,13	(220,00)	-100,00
TAXE VEHICULE SOCIETE	526,00	0,35	526,00	0,31		
Salaires et traitements	55 925,00	37,42	70 579,26	41,32	(14 654,26)	-20,78
SALAIRES BRUTS	55 925,00	37,42	70 579,26	41,32	(14 654,26)	-20,78
Charges sociales du personnel	21 919,04	14,62	28 332,30	16,59	(6 413,26)	-22,04
COTISATION URSSAF	15 471,97	10,35	19 141,07	11,21	(3 669,10)	-23,74
COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 014,65	1,35			2 014,65	100,00
COTIS RETR. TRANCHE A	2 001,49	1,34	9 191,23	5,38	(7 189,74)	-35,92
COTIS. ORG. PREVOYANCE	2 430,93	1,63			2 430,93	100,00
Autres charges de gestion courante	1,00				1,00	
CHARGES DIV. GESTION COURANTE	1,00				1,00	
Résultat d'exploitation	55 321,74	37,02	50 956,45	29,82	4 365,29	8,52
Total des produits financiers	20 000,00	-13,38	9 174,99	5,37	10 825,01	117,96

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2019 31/12/2019	12,00 mois	19/06/2017 31/12/2018	18,00 mois	Variations	%
Produits financiers de participations	20 000,00	11,18	9 174,99	5,37	10 825,01	117,03
PROD. DE PARTICIPATION	20 000,00	11,18	9 174,99	5,37	10 825,01	117,03
Total des charges financières	4 897,43	3,28	19 196,34	11,24	(14 298,91)	-74,49
Intérêts et charges assimilées	4 897,43	3,28	19 196,34	11,24	(14 298,91)	-74,49
INTERETS SUR EMPRUNTS	4 897,43	3,28	19 196,34	11,24	(14 298,91)	-74,49
Résultat financier	15 102,57	10,11	(10 021,35)	-5,87	25 123,92	250,70
Résultat courant avant impôts	70 424,31	47,13	40 935,10	23,97	29 489,21	72,04
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	252,60	0,17			252,60	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	252,60	0,17			252,60	
AMENDES & CONTRAVENTIONS	252,60	0,17			252,60	
Résultat exceptionnel	(252,60)	0,17			(252,60)	
Impôts sur les bénéfices	14 515,00	9,71	5 139,00	3,01	9 376,00	182,45
IMPOTS SUR LES BENEFICES	14 515,00	9,71	5 139,00	3,01	9 376,00	182,45
Résultat de l'exercice	55 656,71	37,24	35 796,10	20,96	19 860,61	55,34

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **461 670** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **169 880** euros
 - un total charges de **114 223** euros
 - dégage un résultat de **55 657** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2019**
- finit le **31/12/2019**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS A.R.E.V.** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **461 670 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 169 880 euros** et un total **charges de 114 223 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 55 657 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

« Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur les états financiers de sa Filiale et de ses mandants en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation ».

La société est intégrée fiscalement depuis le 1er janvier 2018. Elle est la tête du Groupe et possède une filiale: la SARL "ABITEL".

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires,

Règles et Méthodes Comptables

hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a consenti un nantissement sur la totalité des parts de la SARL "ABITEL", immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 802 175 075 qu'elle a acquise par acte du 25/10/2017 au profit la la Banque "PALATINE", société anonyme au capital de 538.802.680 € dont le siège social est à PARIS (75008), 42, rue d'Anjou.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	444 652,76					444 652,76
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	444 652,76					444 652,76
TOTAL		444 652,76					444 652,76

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 643,20	3 643,20	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	369,00	369,00	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	9 049,00	9 049,00	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES		13 061,20	13 061,20	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	275 139,19	55 033,99	220 105,20	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 409,60	2 409,60		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 516,25	10 516,25		
	Impôts sur les bénéfices	23 564,00	23 564,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 250,20	8 250,20		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 608,89	1 608,89		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	63 129,45		63 129,45	
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		384 617,58	101 382,93	283 234,65	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		54 094,42			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		63 129,45			

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2019
EMPRUNT	NANTISSEMENT DES 1000 PARTS DE LA SARL "ABITEL"	BANQUE PALATINE	444 652,76	
		TOTAL	444 652,76	

Détermination du Résultat Fiscal

31/12/2019

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice	55 656,71	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles	2 953,13	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés	526,00	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités	252,60	
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés	14 515,00	
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
	Plus-values soumises au régime de fusions		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Réintégrations diverses		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage		
	TOTAL I	73 903,44	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		19 000,00
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		
	Déductions diverses		3 064,00
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		
	TOTAL II		22 064,00
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
TOTAUX		73 903,44	22 064,00
RESULTAT FISCAL		51 839,44	
BENEFICE (Col 1)			
PERTE (Col 2)			

Capital social

	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	200,00	10,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	200,00	10,0000	2 000,00

Effectif moyen

	31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1,00	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	1,00	

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2	Affectation du résultat N-1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice	Capitaux propres clôture 31/12/2
Capital social	2 000,00				2 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		200,00			200,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		35 596,10		(16 400,00)	19 196,10
Résultat de l'exercice	35 796,10	(35 796,10)		55 656,71	55 656,71
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	37 796,10			39 256,71	77 052,81

Date de l'assemblée générale 15/05/2019

Dividendes attribués 16 400,00

dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 37 796,10

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 37 796,10

Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 39 256,71

Filiales et participations

	31/12/2019	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SARL ABITEL		54 302,82	100,00	40 963,08
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2019 31/12/2019	12,00 mois	19/06/2017 31/12/2018	18,00 mois	19/06/2016 18/06/2017	12,00 mois
CHIFFRE D'AFFAIRES	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
MARGES (Commerciale + Production)	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
- Achats non stockés (c)	1 948,43	1,30	2 995,80	1,75		
- Autres charges externes (c)	13 034,47	8,72	16 249,07	9,51		
VALEUR AJOUTEE PRODUITE (a+b-c)	134 453,10	89,97	151 555,13	88,73		
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 204,33	0,89	942,88	0,55		
- Autres impôts et taxes	526,00	0,38	746,00	0,44		
- Salaires et traitements	55 925,00	41,17	70 579,26	41,32		
- Charges sociales	21 919,04	16,36	28 332,30	16,59		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	54 878,73	40,79	50 954,69	29,93		
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation	444,01	0,33	1,76			
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante	1,00	0,00				
RESULTAT EXPLOITATION	55 321,74	40,99	50 956,45	29,93		
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	20 000,00	14,99	9 174,99	5,37		
- Charges financières	4 897,43	3,66	19 196,34	11,24		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	70 424,31	46,14	40 935,10	23,97		
Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	252,60	0,19				
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(252,60)	0,19				
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	14 515,00	10,74	5 139,00	2,91		
RESULTAT DE L'EXERCICE	55 656,71	40,79	35 796,10	20,96		

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

	01/01/2019 31/12/2019	12,00 mois	19/06/2017 31/12/2018	18,00 mois	19/06/2016 18/06/2017	12,00 mois
Montant net du chiffre d'affaires	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
Marge commerciale						
Production vendue	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
PRESTATIONS DE SERVICES	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
Production de l'exercice	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
Marge brute de production	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
MARGES (Commerciale + Production)	149 436,00	100,00	170 800,00	100,00		
Achats non stockés matières et fournitures	1 948,43	1,33	2 995,80	1,75		
CARBURANT	1 884,81	1,26	2 764,95	1,62		
FOURN ENTRETIEN ET EQUIPE	63,62	0,04	55,02	0,03		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES			175,83	0,10		
Autres charges externes	13 034,47	8,72	16 249,07	9,51		
LOCATIONS VEHICULE PEUGEOT	4 674,24	3,13	4 837,59	2,83		
ENTRETIEN ET REPARATIONS	600,00	0,40				
PRIMES D'ASSURANCE	1 179,45	0,79	1 168,11	0,68		
PRIME ASSURANCE EMPRUNT	812,20	0,54	1 123,92	0,66		
HONORAIRES COMPTABLE	2 006,00	1,34	3 210,37	1,88		
HONO.COMMISSAIRES AUX COMPTES	1 845,00	1,23	1 800,00	1,05		
FRAIS ACTES ET CONTENTIEU	89,59	0,06	1 337,44	0,78		
ANNONCES ET INSERTIONS			69,24	0,04		
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 600,93	1,07	2 155,98	1,26		
RESTAURANT			108,77	0,06		
AFFRANCHISSEMENT P.T.T.			108,00	0,06		
FRAIS BANCAIRES	227,06	0,15	329,65	0,19		
Valeur ajoutée produite	134 453,10	89,97	151 555,13	88,70		
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunéré	1 204,33	0,81	942,88	0,55		
FORMATION CONTINUE	823,97	0,55	462,95	0,27		
TAXE D'APPRENTISSAGE	380,36	0,25	479,93	0,28		
Impôts, taxes & versements assimilés autres	526,00	0,35	746,00	0,44		
TAXE PROFESSIONNELLE			220,00	0,13		
TAXE VEHICULE SOCIETE	526,00	0,35	526,00	0,31		
Salaires et traitements	55 925,00	37,42	70 579,26	41,32		
SALAIRES BRUTS	55 925,00	37,42	70 579,26	41,32		
Charges sociales	21 919,04	14,67	28 332,30	16,59		
COTISATION URSSAF	15 471,97	10,35	19 141,07	11,21		
COTISATIONS AUX MUTUELLES	2 014,65	1,35				
COTIS RETR TRANCHE A	2 001,49	1,34	9 191,23	5,38		
COTIS. ORG. PREVOYANCE	2 430,93	1,63				
Excédent brut d'exploitation	54 878,73	36,77	50 954,69	29,83		
Autres produits d'exploitation	444,01	0,30	1,76			
PRODUITS DIVERS GESTION C	444,01	0,30	1,76			
Autres charges de gestion courante	1,00					
CHARGES DIV. GESTION COURANTE	1,00					

Détail des Soldes Intermédiaires (Activité mixte)

	01/01/2019 31/12/2019	12,00 mois	19/06/2017 31/12/2018	18,00 mois	19/06/2016 18/06/2017	12,00 mois
Résultat d'exploitation	55 321,74	11,82	50 956,45	29,83		
PRODUITS FINANCIERS	20 000,00	13,38	9 174,99	5,37		
PROD. DE PARTICIPATION	20 000,00	13,38	9 174,99	5,37		
Charges financières	4 897,43	3,28	19 196,34	11,24		
INTERETS SUR EMPRUNTS	4 897,43	3,28	19 196,34	11,24		
Résultat courant avant impôts	70 424,31	47,12	40 935,10	23,97		
Charges exceptionnelles	252,60	0,17				
AMENDES & CONTRAVENTIONS	252,60	0,17				
Résultat exceptionnel	(252,60)	0,17				
Impôts sur les bénéfices	14 515,00	9,31	5 139,00	3,01		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	14 515,00	9,31	5 139,00	3,01		
Résultat de l'exercice	55 656,71	37,74	35 796,10	20,96		

Détermination de la capacité d'autofinancement

	31/12/2019	31/12/2018	18/06/2017
Nombre de mois de la période	12,00	18,00	12,00
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	54 878,73	50 954,69	
+ Transferts de charges (d'exploitation)			
+ Autres produits (d'exploitation)	444,01	1,76	
- Autres charges (d'exploitation)	1,00		
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	20 000,00	9 174,99	
- Charges financières	4 897,43	19 196,34	
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles	252,60		
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	14 515,00	5 139,00	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	55 656,71	35 796,10	

Tableau des Emplois et Ressources

		31/12/2019	31/12/2018
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Immobilisations financières		444 652,76
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements	16 400,00	
	Remboursements de dettes financières (b)	54 094,42	60 360,77
	TOTAL DES EMPLOIS	70 494,42	505 013,53
Détermination de la Capacité d'autofinancement	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	54 878,73	50 954,69
	+ Transferts de charges (d'exploitation)		
	+ Autres produits (d'exploitation)	444,01	1,76
	- Autres charges (d'exploitation)	1,00	
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
	+ Produits financiers	20 000,00	9 174,99
	- Charges financières	4 897,43	19 196,34
	+ Produits exceptionnels		
	- Charges exceptionnelles	252,60	
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
	- Impôts sur les bénéfices	14 515,00	5 139,00
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	55 656,71	35 796,10
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	55 656,71	35 796,10
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles		
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		2 000,00
	Augmentation des autres capitaux propres		
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		452 662,21
	TOTAL DES RESSOURCES	55 656,71	490 458,31
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(14 837,71)	(14 555,22)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

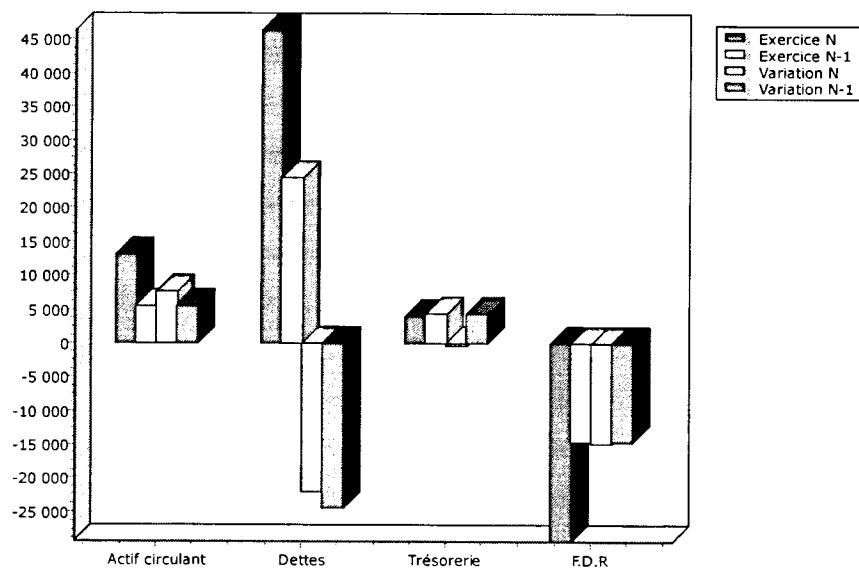
(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

		31/12/2019			31/12/2018
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients		3 643,20	3 643,20	
	Autres créances	5 490,99	9 418,00	3 927,01	5 490,99
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 490,99	13 061,20	7 570,21	5 490,99
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	2 348,40	2 409,60	(61,20)	(2 348,40)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	22 035,59	44 000,96	(21 965,37)	(22 035,59)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	24 383,99	46 410,56	(22 026,57)	(24 383,99)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		(18 893,00)	(33 349,36)	(14 456,36)	(18 893,00)
TRESORERIE	Disponible	4 337,78	3 956,43	(381,35)	4 337,78
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	4 337,78	3 956,43	(381,35)	4 337,78
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(14 555,22)	(29 392,93)	(14 837,71)	(14 555,22)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Certifié conforme à l'original de la gérance

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)



N° 2065-SD
(2020)

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
Identification du destinataire : SAS A.REV.
265 AVENUE DE L'INDUSTRIE
34820 TEYRAN
Insp. IFU N° dossier N° Siret 83058672300025

B ACTIVITE
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
GESTION DE PARTICIPATIONS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01012018
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,33 % ou au taux de 31 % : 13 719 Bénéfice imposable au taux de 28 % : Bénéfice imposable au taux de 15 % : 38 120 Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) :

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % : Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % : Autres plus-values imposables au taux de 19 % : Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % : Plus-values exonérées art. 238 quinquies :

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % :
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement :
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en carrouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % :

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé :

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet REVI SUD 2214 BOULEVARD DE LA LIRONDE 04-67-63-17-31
1 PARC SCIENTIFIQUE AGROPOLIS 34980 MONTFERRIER SUR LEZ
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :

A TEYRAN le 03062020 Signature et qualité du déclarant ABEKHZER Remi PRESIDENT

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	16 400
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)	
		(f)	
		(g)	
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	16 400

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A.REV.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 265 AVENUE DE L'INDUSTRIE		Durée de l'exercice précédent * 18					
Numéro SIRET * 8 3 0 5 8 6 7 2 3 0 0 0 2 5		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122019					
		N-1 31122018					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	444 653	CV	444 653	444 653
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	444 653	BK	444 653	444 653	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 643	BY	3 643	
		Autres créances (3)	BZ	9 418	CA	9 418	5 491
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	3 956	CG	3 956	4 338	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	17 018	CK	17 018	9 829	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	461 670	IA	461 670	454 482	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS A.REV.		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :2 000.....)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG		
	Report à nouveau	DH	19 196	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	55 657	35 796
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	77 053	37 796
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	275 139	329 246
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	63 129	63 129
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 410	2 348
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 939	21 962
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	384 618	416 685	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	461 670	454 482	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	101 383	78 478
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.REV.						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intraconfrontables			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	149 436	FH		FI	149 436	170 800
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	149 436	FK		FL	149 436	170 800
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	444	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	149 880
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	14 983	19 245
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 730	1 689
	Salaires et traitements *					FY	55 925	70 579
	Charges sociales (10)					FZ	21 919	28 332
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	94 558
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	55 322	50 956
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	20 000	9 175
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	20 000	9 175
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 897	19 196
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 897	19 196
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	15 103	(10 021)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	70 424	40 935

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS A.R.E.V.				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	253	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	253	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(253)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	14 515	5 139	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	169 880	179 977	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	114 223	144 181	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	55 657	35 796	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	{	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	{	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	obligatoires A9			
		dont cotisations facultatives Madelin A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	PV CIRCULATION				253	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS A.R.E.V.										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	444 653	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	444 653	LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	444 653	OH		OJ			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX		ØY	444 653	ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	444 653	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	444 653	ØM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS A.REV.**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A.REV.**Néant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON		OP		OQ		OR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS A.RE.V.**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.E.V.										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	3 643		3 643				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	369		369				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	9 049		9 049				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	13 061	VU	13 061	VV			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
				VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	275 139		55 034		220 105				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 410		2 410						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 516		10 516						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	23 564		23 564						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 250		8 250						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 609		1 609						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	63 129				63 129				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	384 618	VZ	101 383		283 235				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	63 129	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	54 094	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.E.V.						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122019	
I. REINTEGRATIONS								BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	55 657	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WE	2 953	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						WF		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WG	526	
	Amendes et pénalités						RA		
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						RB		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						XX		
	Quote-part						WI		
	Moins-values nettes à long terme						WJ	253	
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						WZ			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XA			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						XB			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						XC			
TOTAL I						XD	73 903		
II. DEDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						YE		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						YF		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						YG		
	Régime des sociétés mères et des filiales *						YH		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						YI	1 000	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						YJ		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						YK		
	Majoration d'amortissement *						YL		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						YM		
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé						YN		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations						YO		
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						YP		
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						YQ		
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)						YR		
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						YS		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						YT		
	Dont déduction exceptionnelle simulatrice de conduite						YU		
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit						YV		
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YW		
	III. RESULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XZ	51 839		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						XA			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XB			
RESULTAT FISCAL						XC			
BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	51 839		
						XO	0		

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS A.REV.**

N° SIRET : **8 3 0 5 8 6 7 2 3 0 0 0 2 5**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

**SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2**

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012019**

clos le : **31122019**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

E1	55 657
E2	18 247
E9	
Z7	
E3	73 903

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	18 247
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	73 903

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

E4	
E5	22 064
EY	
E6	
EZ	
E7	
E8	
I9	

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	22 064
Plus-values nettes à long terme		
• imposées au taux de 19 %	EY	
• imposées au taux de 15 %	E6	
• imposées au taux de 0 %	EZ	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7	
• imputées sur les déficits antérieurs	E8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II **F1** **22 064**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	51 839	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	51 839	
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise SAS A.R.E.V.		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	Imputations		
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME
COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS A.REV.**

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2

Exercice ouvert le : **01012019**
clos le : **31122019**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DEFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.: 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
			(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			
			(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.REV.										Néant ☐ *												
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	200														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	35 796		- Autres réserves	ZD																
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	16 400															
					Autres répartitions	ZF																
	TOTAL I	ØF	35 796		Report à nouveau	ZG	19 196															
				TOTAL II				ZH	35 796													
RENSEIGNEMENTS DIVERS																						
Exercice N : Exercice N-1 :																						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ																	
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR																	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS																	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT																	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	4 674		4 838														
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU																	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 941		6 348														
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV																	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	6 368		8 059														
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	14 983		19 245														
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW			220													
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	1 730		1 469													
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 730		1 689													
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	29 280		34 160														
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 322		1 959														
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *				ØB	55 925																
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS																	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%												
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				ZR													
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG																	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH																	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	51 839	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL													
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC													
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	101 851	Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO													
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF													
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	8	3	0	5	8	6	7	2	3	0	0	0	2

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A.R.E.V.					Néant ☒		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
	①	②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦	⑧			⑨	19%	15% ou 12,80%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C ADR I A plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)						
	C ADR I B plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
C ADR I C autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS A.R.E.V.**Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A.REV.Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ② *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	A 19 % 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A.RE.V.					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.REV.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	1	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	149 436	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	149 436	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	444	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	444	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 948	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	8 360	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	10 310	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	139 570
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	417 244	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 83058672300025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.E.V.

ADRESSE (voie) 265 AVENUE DE L'INDUSTRIE

CODE POSTAL 34820

VILLE TEYRAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mr Nom patronymique ABEKHZER Prénom(s) Rémi
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 29021972 N° département 92 Commune NEUILLY SURT SEINE Pays FRANCE
 Adresse : N° 196 Voie IMPASSE COMBE DE BELLE VISTE
 Code postal 34730 Commune PRADES LE LEZ Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique AUVIGNE Prénom(s) Valérie
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 05051973 N° département 92 Commune BOULOGNE-BILLANCOURT Pays FRANCE
 Adresse : N° 196 Voie IMPASSE COMBE DE BELLE VISTE
 Code postal 34730 Commune PRADES LE LEZ Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)☒ 1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 83058672300025

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A.R.E.V.

ADRESSE (voie) 265 AVENUE DE L'INDUSTRIE

CODE POSTAL 34820 VILLE TEYRAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination ABITEL

N° SIREN (si société établie en France) 802175075 % de détention 100,00

Adresse : N° 265 Voie AVENUE DE L'INDUSTRIE

Code postal 34820 Commune TEYRAN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSÉ
D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE (article 223 A du CGI)**
Dénomination de la société mère : **SAS A.RE.V.**N° SIRET de la société mère : **83058672300025**Exercice ouvert le : **01012019**clos le : **31122019****I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	830586723	Adresse		NON		
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	A.R.E.V.					
Adresse	265 AVENUE DE L'INDUSTRIE					
	34820 TEYRAN FRANCE					
Siren	802175075	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	SARL ABITEL					
Adresse	265 RUE DE L'INDUSTRIE					
	34820 TEYRAN FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

N° 2058 ER 2020

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS A.R.E.V.**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE MONTPELLIER II**

**156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **83058672300025**

Exercice ouvert le : **01012019** clos le : **31122019**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	51 839		CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD						
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ			
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK						
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN			
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				CO			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP						
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT						
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU						
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW			
TOTAL	CX	51 839		CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)		CZ	51 839	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19%(3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1		A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5		A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9		A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY		A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2		A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6		A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA		A7	EB	EC
SOUS-TOTAL		BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %		BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %			B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0%				B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %							
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)				B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS A.R.E.V.**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☒
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **83058672300025**

Exercice ouvert le : **01012019**

clos le : **31122019**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB									
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes				FD		FE									
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ									
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH									
TOTAL				FK		FL									
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN									
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations											
				Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
				Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)								F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)				GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total				GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19%				GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%						E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%								E7						E5	

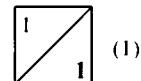
(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**TABEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS A.R.E.V.**

N° SIRET : **8 3 0 5 8 6 7 2 3 0 0 0 2 5**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : **156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501**

SIE MONTPELLIER II

34266 MONTPELLIER Cedex 2

Exercice ouvert le : **01012019**

clos le : **31122019**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case ☒

Nombre de sociétés intégrées

BD

Néant * ☐

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % (210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
SAS A.R.E.V. 8 3 0 5 8 6 7 2 3 0 0 0 2 5	51 839					
SARL SARL ABITEL 8 0 2 1 7 5 0 7 5 0 0 0 2 6	50 012					
SOUS-TOTAL	BE 101 851	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA 101 851	BB				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient :- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS A.REV.**

N° SIRET : 83058672300025

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2

Exercice ouvert le : **01012019**

clos le : **31122019**

Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	417 244
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutralisées		HI	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	101 851
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	101 851
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
		19 %		15 %	0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SAS A.R.E.V.

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2
Exercice ouvert le : 01012019
clos le : 31122019

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	

II - ELEMENTS ASSUJETIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
		A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes N				(2)		
				(3)		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			(2)		
				(3)		
	N-2			(2)		
				(3)		
	N-3			(2)		
				(3)		
	N-4			(2)		
				(3)		
	N-5			(2)		
				(3)		
	N-6			(2)		
				(3)		
	N-7			(2)		
				(3)		
	N-8			(2)		
				(3)		
	N-9			(2)		
				(3)		
	N-10			(2)		
				(3)		

(1) L'article 219 I a sexies-0 du CGI, admet sous conditions et dans certaines limites, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme.
(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CREANCES NON RETENUS
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE
A COMPTER DU 1er JANVIER 1992 ET AVANT LE 1er JANVIER 2019**



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS A.R.E.V.**

N° SIRET : 83058672300025

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2

Exercice ouvert le : **01012019**

clos le : **31122019**

Néant * ☒ X

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1		2	3	4	5	6
SAS A.R.E.V.	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
S.A.S	Au titre de l'exercice					
SARL SARL ABITEL	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
TOTAL						

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.

(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :

- de numéroté chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

- (1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.
- (2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplira autant de lignes que de crédits d'impôts.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS A.REV.
SIREN de la société mère :	8 3 0 5 8 6 7 2 3
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE MONTPELLIER II 156 RUE ALFRED NOBEL CS 99501 34266 MONTPELLIER Cedex 2
Exercice ouvert le : 01012019	clos le : 31122019

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées ou dont la quote-part de frais et charges afférente a été neutralisée⁴
NT

Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

¹ Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

² Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe

³ Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du I du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.

⁴ Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 (1)

Dénomination de la société mère :	A.R.E.V.		
SIREN de la société mère :	830586723		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS A.REV.		
SIREN de la société intégrée :	830586723		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE MONTPELLIER II 156 RUE ALFRED NOBEL CS 99501 34266 MONTPELLIER Cedex 2		
Exercice ouvert le : 01012019	clos le : 31122019		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Direction Générale des Finances Publiques **IMPOT SUR LES SOCIETES**

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☒ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration **SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL
CS 99501
34266 MONTPELLIER Cedex 2** Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION **SAS A.R.E.V.**
265 AVENUE DE L'INDUSTRIE
34820 TEYRAN

Identification du destinataire
34820 TEYRAN
83058672300025
Insp. IFU N° dossier N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :
B ACTIVE
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
GESTION DE PARTICIPATIONS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante **01012018**
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,33 % **63 731** Bénéfice imposable au taux de 28 % **38 120** Bénéfice imposable au taux de 15 % **38 120** Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15% Plus-values à long terme imposables au taux de 19% Autres plus-values imposables au taux de 19% Plus-values à long terme imposables au taux de 0% Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Pôle de compétitivité ☐
Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt et indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en carrouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : **Cabinet REVI SUD** 2214 BOULEVARD DE LA LIRONDE 04-67-63-17-31
PARC SCIENTIFIQUE AGROPOLIS 34980 MONTFERRIER SUR LEZ
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A TEYRAN le **03062020** Signature et qualité du déclarant **ABEKHZER Remi** **PRESIDENT**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
(A préciser par nature sur les lignes e à h)		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REGIME FISCAL DE GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES INTERETS DIFFERES TRANSFERES AU NIVEAU DU RESULTAT D'ENSEMBLE

Dénomination de l'entreprise	SAS A.R.E.V.	N°Siret	83058672300025
Adresse	265 AVENUE DE L'INDUSTRIE 34820 TEYRAN		

I - Suivi des intérêts différés créés au cours de l'exercice en application du régime de droit commun des II et s. de l'article 212 du CGI et transférés au niveau du résultat d'ensemble (13ème à 18ème alinéas de l'article 223 B du code général des impôts)

Identification de toutes les entreprises appartenant au groupe fiscal ⁽¹⁾		Montant d'intérêts différés au titre de l'exercice (cf. ligne (j) de la déclaration 2900-SD)	Montant des intérêts dus au titre de l'exercice mentionnés au 1° de l'art. 223 B du CGI	Montant des intérêts différés déduits au titre de l'exercice (ligne (p) de la déclaration 2900-SD)	Résultat courant avant impôts retraité de l'amortissement et d'une fraction des annuités de crédit-bail	Produits de participation perçus d'autres sociétés du groupe, ou de sté intermédiaires ou de sociétés étrangères, ou de l'entité mère non résidente ⁽³⁾
Dénomination sociale	Numéro SIREN	Col (1)	Col (2) ⁽²⁾	Col (3)	Col (4)	Col (5)
SAS A.R.E.V.	830586723					
SARL SARL ABITEL	802175075					
TOTAUX						
Montant des intérêts dus au titre de l'exercice mentionnés au 1° de l'art. 223B du CGI majoré des intérêts différés créés avant la période d'intégration et imputés au titre de l'exercice (art 223 B 1° du CGI) [total col (2) + total col (3)]					XY1	
Ratio de couverture d'intérêts du groupe fiscal prévu au 2 ° de l'article 223 B du CGI [25% x (totaux col. (4) + totaux col (2) - totaux col (5))] ⁽⁴⁾					XY2	
INTERETS DIFFERES TRANSFERES AU NIVEAU DU RESULTAT D'ENSEMBLE AU TITRE DE L'EXERCICE ET DEDUCTIBLE AU TITRE DU MEME EXERCICE : SI XY2 > ou égal XY1, ⁽⁵⁾ porter en XY3 le total de la col (1), dans le cas contraire XY3 = [total col (1) - (XY1 - XY2)]					XY3	
INTERETS DIFFERES TRANSFERES AU NIVEAU DU RESULTAT D'ENSEMBLE AU TITRE DE L'EXERCICE REPORTABLES TOTAL COL (1) - XY3]⁽⁵⁾					XY4	

(1) A remplir par toutes les sociétés membres du groupe.

(2) Est pris en compte le montant des intérêts dus au titre de l'exercice mentionné au 1° de l'article 223 B et déductibles en application des dispositions du I de l'article 212 du CGI.

(3) A l'exception de la fraction des produits de participation perçus d'une société intermédiaire, d'une société étrangère ou de l'entité mère non résidente pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils ne proviennent pas de dividendes versés par une société membre du groupe

(4) Si le résultat des totaux des colonnes (4) + (2) - (5) est négatif son montant est retenu pour zéro.

(5) Toute valeur de XY3 < à zéro est retenue pour zéro; à reporter ligne 11J du Tableau 2058RG. Toute valeur de XY4 < à zéro étant prise pour zéro.

II - Etat de suivi des intérêts différés au niveau du résultat d'ensemble groupe (article 223 B du CGI)

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice N	Créés au titre du dernier exercice clos (report ligne XY4 de la déclaration n°2902-SD de l'exercice N-1)	XY5	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	XY6	
Montant de la décote ⁽⁶⁾ = XY6 x 5%		XY7	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = XY5 + XY6 - XY7		XY8	
Plafond d'intérêts différés imputables = XY2 - XY1 ⁽⁷⁾		XY9	
MONTANT D'INTERETS DIFFERES IMPUTES AU TITRE DE L'EXERCICE = XY8 dans la limite de XY9		XY10	
STOCK D'INTERETS DIFFERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE = XY8 + XY4 - XY10		XY11	

⁽⁶⁾ en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (XY7) le montant de la décote à son prorata en mois, étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice, tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

⁽⁷⁾ toute valeur de XY9 < 0 est prise pour zéro.

**ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES
FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE SELECTIONNEES POUR L'APPLICATIION DU
MECANISME D'IMPUTATION SUR UNE BASE ELARGIE PREVU AU 5 DE L'ARTICLE 223 I**



(2)

Dénomination de la société mère titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS A.R.E.V.

N° SIRET : 83058672300025

Exercice ouvert le : 01012019

clos le : 31122019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe (1)								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société titulaire								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie (1)								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029E supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES
D'UNE SOCIETE BENEFICIANT DES DISPOSITIONS
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223 I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS A.R.E.V.

N° SIRET : 83058672300025

Exercice ouvert le : 01012019

clos le : 31122019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223 I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223 I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnées
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

Montant du déficit pouvant s'imputer sur les résultats déterminés selon les modalités prévues à l'article 223 I 4, des sociétés membres du groupe ayant cessé d'être membre du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit impté sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

**CALCUL DES DEFICITS REPORTABLES PERDUS A LA SUITE DE LA
SORTIE DU NOUVEAU GROUPE DE SOCIETES MEMBRES DE L'ANCIEN GROUPE**
Article 223 R dernier alinéa du CGI

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS A.R.E.V.

N° SIRET : 83058672300025

Exercice ouvert le : 01012019

clos le : 31122019

Dénomination des sociétés sorties du groupe et sélectionnées pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie prévue au 5 de
l'article 223I :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - DEFICIT

Montant initial du déficit ordinaire transmis à la société titulaire du déficit	A	
Montant du déficit déjà imputé ou perdu en application de l'article 223R	B	
Somme des déficits correspondant à des sociétés sorties	C	
Différence (si > 0) à déduire du déficit reportable	D soit C - B	

II - CONSEQUENCES SUR LE DEFICIT REPORTABLE

DEFICIT ORDINAIRE	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit perdu D						
Réduction de la base d'imputation élargie D						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)



Dénomination de la société mère titulaire des déficits

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS A.R.E.V.

N° SIRET : 83058672300025

Exercice ouvert le : 01012019

clos le : 31122019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.

Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.REV.	83058672300025	8211Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
265 AVENUE DE L'INDUSTRIE		
34820 TEYRAN		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	51 839
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065
	13 719

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.RE.V.	83058672300025	8211Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
265 AVENUE DE L'INDUSTRIE		
34820 TEYRAN		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058RG)	101 851
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058RG, ligne HG)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (tableau 2058RG, ligne Z6)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38 120

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065
	63 731

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.R.E.V.	83058672300025	8211Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
265 AVENUE DE L'INDUSTRIE 34820 TEYRAN		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.R.E.V.	83058672300025	8211Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
265 AVENUE DE L'INDUSTRIE		
34820 TEYRAN		

[illegible]

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS A.REV.	83058672300025	8211Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
265 AVENUE DE L'INDUSTRIE		
34820 TEYRAN		

[illegible]

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SAS A.R.E.V.	83058672300025	8211Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
265 AVENUE DE L'INDUSTRIE		
34820 TEYRAN		

Le soussigné

- Nom et prénom : ABEKHZER Remi
- Qualité : PRESIDENT

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le : 01072017
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré,
dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : TEYRAN
Le : 03062020

Signature du déclarant

Certifié conforme à l'original de l'original



LINKAUDIT

SAS AREV
Siège social : 265 Avenue de l'Industrie
34820 TEYRAN

Exercice clos le 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

Aux associés de la SAS AREV

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2019, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société AREV tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président de la société. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

www.link-audit.fr

04 67 27 27 12 - 06 07 07 07 07

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

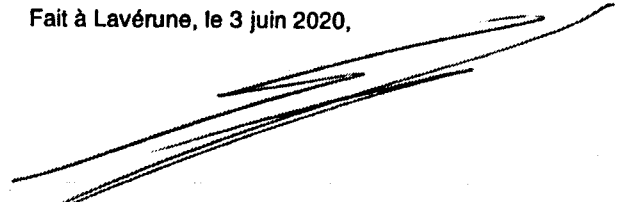
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Laverune, le 3 juin 2020,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive script. The signature is positioned above the printed name and title.

Le commissaire aux comptes

Benoit SARTRE

Président de LINKAUDIT

Sont annexés au présent rapport le compte de résultat, le bilan et l'annexe des comptes annuels.

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

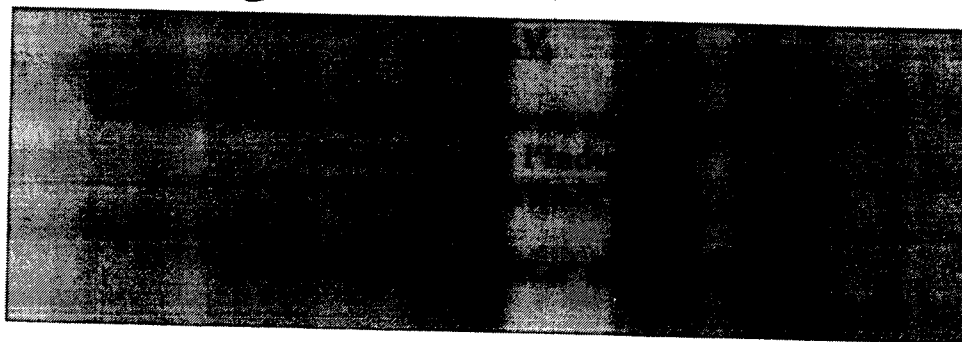
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Certifié conforme à l'original

Le gérant



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 Juin 2020**

L'an Deux Mille Vingt et le 5 Juin 2020 à 9 Heures, les associés de la SAS AREV, société par actions simplifiée au capital de 2.000 €, divisée en 200 actions de 10 € chacune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 830 586 723, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec A.R. conformément aux statuts.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

- Monsieur Rémi Abekhzer, propriétaires de 100 actions, convocation remise en main propre
- Madame Valérie Auvigne, propriétaires de 100 actions, convocation remise en main propre
- Le Commissaire aux comptes, Société LINK-AUDIT, représenté par M. Benoit SARTRE, lui-même convoqué par lettre RAR (absent)

Le total des actions présentes ou représentées est de 200 actions.

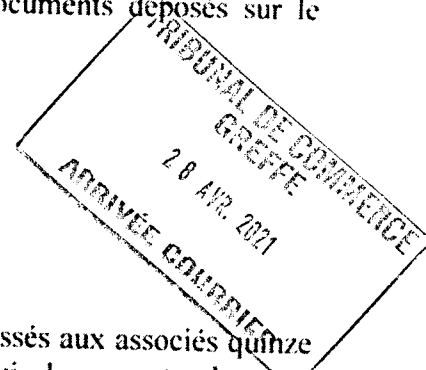
Monsieur Abekhzer, président, préside l'assemblée.

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée: elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent alors prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président:

- les accusés de réception des lettres de convocation
- le rapport de la présidence
- le rapport général du Commissaire aux comptes
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le président rappelle à l'assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre écoulé.

Rapport général du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 223-19

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 223-19

Approbation desdits comptes et conventions

Affectation des résultats

Pouvoirs pour formalités.

Lecture est ensuite faite du rapport de gestion et du rapport général et du rapport spécial du Commissaires aux comptes.

Enfin le président déclare la discussion ouverte.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

1^{ERE} RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président relatif à l'exercice clos le 31 décembre écoulé, examiné les comptes dudit exercice et pris connaissance du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre écoulé, l'assemblée générale déclare les approuver, donne au président quitus de sa gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission.

La collectivité des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{EME} RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées par l'article 223-19 du Code du Commerce, prend acte qu'aucune convention susceptible d'entrer dans le champ dudit article n'a été conclue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{EME} RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code du Commerce, du rapport de la Présidence et examiné les comptes annuels et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur ladite convention est atteint, déclare approuver les comptes annuels au 31 décembre 2019 et les conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4^{EME} RESOLUTION

La collectivité des associés donne à la présidence quitus de sa gestion, ainsi qu'au Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{EME} RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte que l'exercice comptable 2019 se solde par un résultat net comptable égal à 55 656 € 71, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à un montant de 55 656 € 71, comme suit :

- Bénéfice	55 656 € 71
- Réserve Légale	0 €
- Dividende pris sur le bénéfice de l'exercice	20 000 €
- Montant à affecter sur le compte « report à nouveau »	35 656 € 71
Le compte report à nouveau se trouve ainsi porté à	54 852 € 81

Montant total du dividende :

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 20 000 €, soit 100 € par actions.

Rappel des dividendes distribués exercice antérieur :

Exercice clos le 31/12/2019 : 16.400 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6^{EME} RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à M. Rémi Abekhzher, président de la société, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 Heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et les associés présents, après lecture.

Monsieur Rémi ABEKHZER
Président



Madame Valérie Auvigne
Scrutateur

